



Tout commence  
avec les Scouts.

# Code de conduite des jeunes de Scouts Canada

## Code de conduite des jeunes

Approuvé en mars 2026

### L'introduction

Le présent Code de conduite s'applique à tous les animateur(trice)s âgé(e)s de moins de 18 ans. Un code de conduite distinct s'applique à toute personne âgée de plus de 18 ans ; veuillez consulter [le Code de conduite des adultes de Scouts Canada](#). Le présent Code vous aidera à travailler en toute sécurité avec d'autres jeunes et à les protéger vous-même.

En tant que animateur(trice) jeunesse, vous occupez une position de confiance et de leadership. Les Scout(e)s plus jeunes peuvent se tourner vers vous pour obtenir des conseils et un exemple à suivre. Vous êtes responsable de votre propre conduite et de contribuer à créer un environnement sécuritaire, respectueux et inclusif pour les autres. En acceptant ce Code de conduite, vous vous engagez à respecter [la Promesse et la Loi Scoutes](#). Le non-respect de ce Code de conduite peut entraîner des restrictions à votre participation aux activités du Scoutisme, ou la suspension ou la résiliation de votre adhésion.

Pour assurer la sécurité et le bien-être de tou(te)s les membres de Scouts Canada,

### JE VAIS:

- Réfléchir et agir en toute sécurité.
- Me rappeler que j'ai de l'influence et du pouvoir sur les autres et que je n'en tirerai pas profit.
- Connaître et respecter la règle des deux animateur(trice)s, les ratios requis animateur(trice)s-jeunes ainsi que toutes les règles de sécurité des activités. Informer immédiatement un(e) animateur(trice) adulte responsable ou le(la) Commissaire de groupe si un(e) adulte ou un(e) jeune tente de créer une situation un(e)-à-un(e) qui n'est pas permise selon les politiques de Scouts Canada.
- Faire de mon mieux pour comprendre et suivre les politiques, les normes et les procédures de Scouts Canada pour les activités auxquelles je participe.

### Code de conduite

1 sur 3

*Non contrôlé lors de l'impression : une fois imprimé, le document ne peut pas être garanti comme contenant les informations à jour et doit être utilisé avec prudence. Ce document est marqué « non contrôlé » et l'utilisateur(trice) est responsable de déterminer s'il s'agit de la version la plus récente.*

*Pour trouver la version la plus récente, consultez Scouts Canada BP&P sur Scouts.ca.*



Tout commence  
avec les Scouts.

# Code de conduite des jeunes de Scouts Canada

- Encourager les gens à parler des questions liées à la sécurité personnelle ou de groupe qui les préoccupent.
- Ne pas exploiter les autres, faire preuve de favoritisme, établir une relation ou flirter avec les jeunes que je supervise y compris par les médias sociaux, les messages textes ou toutes autres plateformes en ligne.
- Ne pas colporter de commérages ni adopter de comportements qui nuisent à un(e) autre jeune ou qui minent la confiance, la dignité ou la sécurité psychologique.
- Prévenir activement et mettre fin au bizutage, à l'intimidation, au harcèlement et à l'usage d'un langage inapproprié ou offensant.
- Ne pas fumer ni vapoter lors des activités du Scoutisme, et ne pas utiliser, promouvoir ou encourager le tabac, les produits de vapotage, le cannabis, l'alcool ou toute autre drogue dans le cadre des activités du Scoutisme.
- Jamais participer au Scoutisme si je suis sous l'influence d'une substance ou de médicaments sur ordonnance.
- Signaler immédiatement toute préoccupation d'abus, d'intimidation, de harcèlement ou de toute autre conduite inappropriée à un(e) animateur(trice) adulte de confiance ou via les canaux de le Scoutisme sécuritaire de Scouts Canada.
- Jamais toucher aux jeunes que je supervise mais après avoir demandé la permission, et de façon sécuritaire et respectueuse.
- Jamais jouer à des jeux de contact physique, faites des remarques suggestives ou des blagues avec les jeunes que je supervise.
- Réfléchir attentivement avant de publier des messages en ligne, notamment en donnant mes renseignements personnels et en les partageant sans permission.
- Me rappeler que j'ai le droit d'être respecté(e), à l'abri des blessures et de ne pas être exploité(e).

## Code de conduite

2 sur 3

*Non contrôlé lors de l'impression : une fois imprimé, le document ne peut pas être garanti comme contenant les informations à jour et doit être utilisé avec prudence. Ce document est marqué « non contrôlé » et l'utilisateur(trice) est responsable de déterminer s'il s'agit de la version la plus récente.*

*Pour trouver la version la plus récente, consultez Scouts Canada BP&P sur Scouts.ca.*



Tout commence  
avec les Scouts.

# Code de conduite des jeunes de Scouts Canada

- Dire « non » à quiconque me demande de faire quelque chose qui me rend mal à l'aise ou qui me rend non sécuritaire.
- Demander l'aide d'un(e) adulte en qui j'ai confiance si quelqu'un(e) me rend mal à l'aise, m'inquiète ou me fait peur.
- Amusez-vous bien et profitez des Scouts.

Le présent Code de conduite doit être rempli au début de chaque année de Scoutisme avant de participer à des activités.

Si vous vous inquiétez pour vous-même ou pour quelqu'un(e) d'autre, ou si vous devez signaler quelque chose, vous pouvez obtenir de l'aide de :

- un(e) adulte en qui vous avez confiance
- [jeunessejecoute.ca](http://jeunessejecoute.ca) | 1-800-668-6868
- [cyberaide.ca](http://cyberaide.ca) pour signaler le contenu sexuel ou l'abus en ligne
- le Scoutisme sécuritaire : [safety@scouts.ca](mailto:safety@scouts.ca) ou 1 (800) 339-6643 (24 heures)
- Urgences : 911

Ressources :

- [Code de conduite des adultes](#)
- [Code de conduite des jeunes](#)
- [FAQ — Centre d'assistance Scouts Canada](#)